



**COMMUNIQUE N° 011 /C/INJS/DAG/2025 DU 27 FEV 2025 PORTANT PUBLICATION
DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°001/AAMI/INJS/DAG/2025 DU 21 JANVIER 2025 RELATIF À LA PRÉ-QUALIFICATION DES
BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA
RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES RELATIVES AUX ÉTUDES DU
RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE PLOMBERIE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU
CAMPUS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE VILLAGE
OZOM PAR NYOMO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA
MEFOU-ET-AKONO, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.**

Le Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports communique :

Par Décision n°012/D/INJS/DAG/2025 du 27 FEV 2025, les entreprises ci-après désignées ont été retenues dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation dont l'objet est sus-mentionné.

Il s'agit de :

- 1- *Ets RAOUL BUSINESS CENTER, CONTR : P058412289222R, RC/YAO/2012/A/2339 et RC/YAO/2025/M/46, Tél : 676 671 939.*
- 2- *Ets LINGO ET FRERES, CONTR : P046414402816X, RC/YAE/2020/A/855, Tél : 696 311 605.*
- 3- *Ets GALAXY SERVICES, CONTR : P058400407785H, N°RCCM : RC/YAO/2013/A/110, Tél : 699 567 685.*

Lesdites entreprises sont par conséquent invitées à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Division des Affaires Générales de l'INJS.

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.





DECISION N° 012 /D/INJS/DAG/2025 DU 27 FEV 2025 RETENANT CERTAINES ENTREPRISES SUITE À L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001/AAMI/INJS/DAG/2025 DU 21 JANVIER 2025 RELATIF À LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES RELATIVES AUX ÉTUDES DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE PLOMBERIE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CAMPUS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE VILLAGE OZOM PAR NYOMO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BIKOK, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2025 ;

Vu les nécessités de service ;

Décide :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après désignées ont été retenues dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation dont l'objet est sus-mentionné :

- 1- *Ets RAOUL BUSINESS CENTER, CONTR : P058412289222R, RC/YAO/2012/A/2339 et RC/YAO/2025/M/46, Tél : 676 671 939.*
- 2- *Ets LINGO ET FRERES, CONTR : P046414402816X, RC/YAE/2020/A/855, Tél : 696 311 605.*
- 3- *Ets GALAXY SERVICES, CONTR : P058400407785H, N°RCCM : RC/YAO/2013/A/110, Tél : 699 567 685.*

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressés (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

